



Formation longue

Formation initiale des praticiens-conseils et des infirmiers du service médical

Devenir Médecin-Conseil, Pharmacien-Conseil, Infirmiers du Service Médical ou Chirurgien-Dentiste Conseil au sein du réseau de l'Assurance Maladie ou au sein des Agences Régionales de Santé (ARS).

Mis à jour le 20/05/2026

🕒 Durée

7 avril 2025 au 6 février 2026

€ Prix de la formation

2544 €/stagiaire

La formation initiale des Praticiens-Conseils et des infirmiers du service médical est facturée 2544 €/stagiaire et prise en charge intégralement par la Cnam ou/et par le Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales (SGMAS).

📍 Lieu(x) des sessions

En présentiel à Saint Étienne

Mixte

En présentiel à Paris

★ Satisfaction globale

81% de taux de satisfaction de la formation

[Voir tous les avis](#)

Objectifs

La Formation Initiale des Praticiens-Conseils et des infirmiers du service médical (FIPC) est conçue comme un parcours d'intégration et de formation, elle alterne des périodes d'acquisition de compétences théoriques et des mises en situation pendant les stages en Echelon Local du Service Médical (ELSM) ou Agence Régionale de Santé (ARS). Elle s'inscrit dans un cadre stratégique global pour donner de la lisibilité sur les enjeux à porter.

Aussi, cette FIPC se doit :

1. de permettre au futur praticien conseil d'intégrer les valeurs du service public de santé et de l'assurance maladie,
2. de positionner le futur praticien conseil dans son environnement,
3. de percevoir son rôle pour porter et mettre en œuvre la politique de l'assurance maladie / des ARS,
4. d'acquérir les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'exercice de ses fonctions de praticien conseils,
5. de familiariser le futur praticien conseil à la maîtrise des outils métier du Service Médical.

Contexte

Devenir Médecin-Conseil, Pharmacien-Conseil, Infirmiers du Service Médical ou Chirurgien-Dentiste Conseil au sein du réseau de l'Assurance Maladie ou au sein des Agences Régionales de Santé (ARS).

La formation des praticiens-conseils et des infirmiers du service médical (parcours Médecin-conseil) est une formation de 6 mois organisée en partenariat avec la Caisse nationale d'Assurance maladie et le secrétariat général des Ministères en charge des affaires sociales. Elle vise à former des médecins-conseils qui exerceront, en sortie de formation, des activités spécifiques, selon le type de cursus suivi.

Médecin-Conseil (cursus régime général / Assurance maladie)

Il accompagne l'évolution des pratiques des professionnels de santé et des assurés. Il participe à la structuration des soins dans les territoires pour répondre aux enjeux de santé publique et de maîtrise des dépenses.

Son activité s'organise en trois grands pôles :

1. **Le contrôle des prestations et les relations avec les assurés** : le médecin-conseil contrôle la justification médicale des prestations subordonnées à appréciation médicale (incapacité de travail, caractère professionnel d'une maladie, appréciation du taux d'incapacité permanente, abus en matière de soins, de prescriptions d'arrêts de travail et d'application de la tarification des actes). Il joue un rôle, avec



Formation longue

Formation initiale des praticiens-conseils et des infirmiers du service médical

Devenir Médecin-Conseil, Pharmacien-Conseil, Infirmiers du Service Médical ou Chirurgien-Dentiste Conseil au sein du réseau de l'Assurance Maladie ou au sein des Agences Régionales de Santé (ARS).

Mis à jour le 20/05/2026

Exemple dans le cas de la désinsertion professionnelle.

- 2. Les relations avec les professionnels de santé :** le médecin-conseil participe à la maîtrise médicalisée des dépenses en veillant au suivi des engagements conventionnels et à l'évolution des consommations. Il accompagne les professionnels de santé, en particulier sur les actions de maîtrise médicalisée en ville et en milieu hospitalier : échanges confraternels, entretiens collectifs, retour d'informations sur les pratiques
- 3. Les contrôles et l'activité contentieuse :** le médecin-conseil organise et réalise les contrôles de l'activité des professionnels de santé ou des établissements de soins (notamment le contrôle de la tarification à l'acte – T2A), ainsi que les éventuelles actions contentieuses, notamment conventionnelles et ordinaires.

Médecin-conseil (cursus Agence Régionale de Santé)

Il contribue grâce à la transversalité et à la territorialisation des politiques régionales de santé, à une synergie de tous les acteurs des territoires. Il contribue également au développement d'une vision globale de la santé et au décloisonnement des parcours de santé, tout en assurant qualité, efficacité et sécurité de la prise en charge et de l'accompagnement dans le système de santé.

Infirmier du Service Médical (cursus Régime Général / Assurance Maladie)

Au sein du service médical, l'infirmier du service médical (ISM) participe à différentes actions d'information, d'accompagnement, de suivi et de contrôle à destination des assurés et des professionnels de santé.

Il intervient sous la responsabilité du médecin conseil chef de service et ses missions s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale de santé et du plan de maîtrise médicalisée des dépenses de santé tant en ville qu'en établissement de soins.

Au quotidien, l'infirmier du service médical exerce 4 grandes activités.

Il agit à différents niveaux auprès des assurés. Il contribue à l'étude médico-administrative de certaines demandes d'avis sur prestation des assurés sociaux (avis complexes, article L324-1, invalidité, inaptitude, incapacité permanente, rechute, soins après consolidation, suivi post ALD, ...). Il apporte son expertise dans l'étude de la qualité de la prise en charge du patient dans son parcours de soin et dans l'analyse médicalisée et la segmentation des populations d'assurés. Il participe également aux programmes de prévention et d'accompagnement en santé des assurés.

Il participe à la réalisation d'actions d'accompagnement auprès des infirmiers d'Etat principalement. Selon les thèmes abordés (ALD et PSE, NGAP), il peut également intervenir dans le cadre d'entretiens organisés entre les services médical et les médecins mais aussi lors des commissions paritaires infirmiers.

Dans le cadre de l'activité de contrôle des pratiques du service médical, il contribue au ciblage et à l'instruction des dossiers de contrôle des professionnels de santé (infirmiers et professions paramédicales) et au contrôle des établissements (ciblage, vérification du codage PMSI et de la T2A, contrôle sur site, exploitation, chiffrage des indus).

Il peut être associé à la formation des délégués Assurance Maladie et des conseillers Assurance Maladie (retour à domicile) ainsi qu'à leur coaching.

Pré-requis

L'accès à la formation est conditionné à un processus de recrutement organisé au niveau national par l'Assurance maladie.

La formation s'adresse aux titulaires :

1. du diplôme d'Etat de docteur en médecine,
2. d'un diplôme, certificat ou titre exigé, pour les candidats ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne, en application de l'article L.4131-1 du Code de la Santé Publique,
3. d'une autorisation individuelle d'exercice prévue par l'article L.4111-2 du code de la Santé Publique pour les candidats ressortissants d'un État tiers.

Le profil des stagiaires recrutés, concerne des candidats titulaires d'un doctorat d'Etat en médecine, inscrits au Conseil de l'ordre des Médecins : chirurgie dentaire ou pharmacie, avec ou sans spécialité, ayant eu ou non une pratique antérieure de leur métier (cabinet libéral, pratique hospitalière...), et s'orientant vers une nouvelle profession, celle de praticien-conseil du service médical de l'Assurance Maladie ou d'une Agence Régionale de Santé.

L'infirmier du service médical possède un diplôme d'Etat Infirmier (IDE) et est inscrit au conseil de l'ordre, avec une expérience professionnelle en tant qu'infirmier, de 5 ans minimum.



Formation longue

Formation initiale des praticiens-conseils et des infirmiers du service médical

Devenir Médecin-Conseil, Pharmacien-Conseil, Infirmiers du Service Médical ou Chirurgien-Dentiste Conseil au sein du réseau de l'Assurance Maladie ou au sein des Agences Régionales de Santé (ARS).

Mis à jour le 20/05/2026

Programme

Première phase de la formation initiale des Praticiens Conseils et des Infirmiers du Service Médical – 68ème promotion

1. Module 1 : Accompagnement à la prise de fonction (EN3S – Saint-Etienne)
Session 1 : 2 février au 6 février 2026 – 5 jours
Session 2 : 9 mars au 13 mars 2026 – 5 jours
1. Module 2 : Présentation générale et stratégique (Cnam Paris)
25 mars au 27 mars 2026 – 3 jours
1. Module 3 : Prestation en espèces (EN3S – Saint-Etienne)
18 mai au 22 mai 2026 – 5 jours
1. Module 4 : Prestation nature/Contentieux/RCT (EN3S – Saint-Etienne)
8 juin au 11 juin 2026 – 4 jours
1. Module 5 : Gestion du risque/Lutte contre la fraude/Bilan de la FIPC (EN3S – Saint-Etienne)
22 juin au 26 juin 2026 – 5 jours

Modules Spécifiques PHC

1. Module 3 (EN3S – Paris) : 2 novembre au 6 novembre 2026 – 5 jours
2. Module 4 (EN3S – Paris) : 16 novembre au 20 novembre 2026 – 5 jours

Modules Spécifiques CDC

1. Module 3 (EN3S – Saint-Etienne) : 2 novembre au 6 novembre 2026 – 5 jours
2. Module 4 (EN3S – Saint-Etienne) : 16 novembre au 20 novembre 2026 – 5 jours

Modules Spécifiques ARS

1. Module 3 (EN3S – Paris) : 2 novembre au 6 novembre 2026 – 5 jours
2. Module 4 (EN3S – Paris) : 30 novembre au 4 décembre 2026 – 5 jours

Première phase de la formation initiale des Praticiens Conseils et des Infirmiers du Service Médical – 69ème promotion

1. Module 1 : Accompagnement à la prise de fonction (EN3S – Saint-Etienne)
Session 1 : 18 mai au 22 mai 2026 – 5 jours
Session 2 : 22 juin au 26 juin 2026 – 5 jours
1. Module 2 : Présentation générale et stratégique (Cnam Paris)
16 septembre au 18 septembre 2026 – 3 jours
1. Module 3 : Prestation en espèces (EN3S – Saint-Etienne)
5 octobre au 9 octobre 2026 – 5 jours
1. Module 4 : Prestation nature/Contentieux/RCT (EN3S – Saint-Etienne)
16 novembre au 19 novembre 2026 – 4 jours
1. Module 5 : Gestion du risque/Lutte contre la fraude/Bilan de la FIPC (EN3S – Saint-Etienne)
7 décembre au 11 décembre 2026 – 5 jours

Modules Spécifiques PHC

1. Module 3 (EN3S – Paris) : 2 novembre au 6 novembre 2026 – 5 jours
2. Module 4 (EN3S – Paris) : 16 novembre au 20 novembre 2026 – 5 jours

Modules Spécifiques CDC

1. Module 3 (EN3S – Saint-Etienne) : 2 novembre au 6 novembre 2026 – 5 jours
2. Module 4 (EN3S – Saint-Etienne) : 16 novembre au 20 novembre 2026 – 5 jours

Modules Spécifiques ARS

1. Module 3 (EN3S – Paris) : 2 novembre au 6 novembre 2026 – 5 jours
2. Module 4 (EN3S – Paris) : 30 novembre au 4 décembre 2026 – 5 jours



Formation longue

Formation initiale des praticiens-conseils et des infirmiers du service médical

Devenir Médecin-Conseil, Pharmacien-Conseil, Infirmiers du Service Médical ou Chirurgien-Dentiste Conseil au sein du réseau de l'Assurance Maladie ou au sein des Agences Régionales de Santé (ARS).

Mis à jour le 20/05/2026

1. Module 1 : Accompagnement à la prise de fonction (EN3S – Saint-Etienne)
Session 1 : 21 septembre au 25 septembre 2026 – 5 jours
Session 2 : 12 octobre au 16 octobre 2026 – 5 jours
1. Module 2 : Présentation générale et stratégique (Cnam Paris)
18 novembre au 20 novembre 2026 – 3 jours
1. Module 3 : Prestation en espèces (EN3S – Saint-Etienne)
14 décembre au 18 décembre 2026 – 5 jours
1. Module 4 : Prestation nature/Contentieux/RCT (EN3S – Saint-Etienne)
11 janvier au 14 janvier 2027 – 4 jours
1. Module 5 : Gestion du risque/Lutte contre la fraude/Bilan de la FIPC (EN3S – Saint-Etienne)
01 février au 5 février 2027 – 5 jours

Modules Spécifiques PHC

1. Module 3 (EN3S – Paris) : à définir
2. Module 4 (EN3S – Paris) : à définir

Modules Spécifiques CDC

1. Module 3 (EN3S – Saint-Etienne) : à définir
2. Module 4 (EN3S – Saint-Etienne) : à définir

Modules Spécifiques ARS

1. Module 3 (EN3S – Saint-Etienne) : à définir
2. Module 4 (EN3S – Saint-Etienne) : à définir

Scolarité

La FIPC est composée de 5 modules, dispensés sur une période de 12 mois et d'un 6ème module à réaliser avant le 18ème mois, suivant l'intégration du praticien conseil. L'accès à certains modules est conditionné au suivi des modules théoriques en e-learning dispensés au cours du parcours pratique d'intégration des nouveaux médecins-conseils.

Ainsi, la FIPC des Praticiens-Conseils et des infirmiers du service médical (Médecins-Conseils, Pharmaciens-Conseils et Chirurgiens-Dentistes Conseils) nouvellement recrutés prévoit :

1. **Un parcours pratique d'intégration** : il accompagne individuellement au quotidien chaque nouveau stagiaire dans l'exercice de ses fonctions de Médecin Conseil. Il est déployé en ELSM ou en ARS selon un cadrage national, dès la prise de poste.
2. **Un parcours de formation en e-learning** : formation nationale théorique organisée à distance, déclenchée individuellement par chaque stagiaire sur une plage horaire dédiée selon un calendrier établi nationalement. Il est mis en œuvre au sein de l'échelon d'affectation, selon un cadrage national.
3. **Un parcours de formation en présentiel/distanciel à l'EN3S** : ce parcours comprend 5 modules, dispensés de manière échelonnée dans le temps au cours de l'année qui suit la prise de fonction.

La plupart de ces séquences de formation sont complétées par des sessions en présentiel/distanciel, elles-mêmes renforcées par des travaux dirigés.

Méthodes pédagogiques

- Apports pédagogiques en face à face
- Mise en pratique : travaux collectifs et/ou individuels, études de cas, quiz, mises en situation, jeux de rôle, ateliers
- Temps d'échange : partages de pratiques, co-développement

1. Apports théoriques, jeux cadres, exercices pratiques de communication, temps d'échanges et mises en situation.
2. Exercices pratiques en groupe et en sous-groupe basés sur un cas « fil rouge »



Formation longue

Formation initiale des praticiens-conseils et des infirmiers du service médical

Devenir Médecin-Conseil, Pharmacien-Conseil, Infirmiers du Service Médical ou Chirurgien-Dentiste Conseil au sein du réseau de l'Assurance Maladie ou au sein des Agences Régionales de Santé (ARS).

Mis à jour le 20/05/2026

4. Techniques participatives
5. Travaux de groupe
6. Echanges et débats

Évaluation

Les 5 modules de formation de la FIPC doivent-êtré suivis dans leur intégralité, afin de valider le cursus suivi. De plus, un rapport d'évaluation sur un délai de 4 mois, est réalisé par les maîtres de stage, en concertation avec les médecins-chefs et les médecins conseils référents médical formateur et le cadre expert métier formateur. Ce rapport doit-êtré validé par le Directeur Régional, lequel se prononce sur la validation de la période d'essai.

Précision : Cette formation n'offre pas la possibilité de valider des blocs de compétences.

Taux d'obtention

100% Taux d'insertion dans l'emploi

Contacts



MONTET Claire

☎ 04 77 81 18 19

✉ cmontet@en3s.fr



GIRAUD Véronique

☎ 04 77 81 15 54

✉ vgiraud@en3s.fr

Avis

Note globale : 81% de taux de satisfaction de la formation

« Je trouve très judicieux de positionner ce « coaching d'entreprise » en sous-groupes dès le début de la formation. Cela est aidant pour se positionner au sein du Service médical et fournit les outils indispensables à la communication »

Publié le 20.05.2026

« Malgré le distanciel, superbe formation avec des intervenants de grande qualité et avec une grande expertise qui ont su motiver leur auditoire !! Organisation au top.»

Publié le 20.05.2026

« Lorsque l'on débute, il est intéressant de partager ce module avec des pharmaciens et des médecins pour connaître, nos rôles respectifs au sein de l'Assurance Maladie et de l'ARS »

Publié le 20.05.2026